



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Caisses

Question écrite n° 48004

Texte de la question

M. Alphonse Bourgasser appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation du regime local d'assurance maladie d'Alsace-Moselle et, plus particulierement, sur la promesse faite de lui conférer une compétence complète sur la gestion des réserves financières. En effet, la parution du décret assurant cette compétence, annoncée à deux reprises, il y a plusieurs mois, est attendue, avec impatience, par les responsables de ce régime. Or, ce texte réglementaire semble être bloqué à Bercy, ce qui pourrait finir par constituer une menace sérieuse pour l'autonomie du régime local. Il lui rappelle que chaque journée passée, sans décision, constitue un manque à gagner en termes d'intérêts non seulement pour les finances du régime local mais encore pour les assurés d'Alsace-Moselle. Il lui demande donc de bien vouloir débloquent la situation et lui préciser dans quel délai ce décret interviendra.

Données clés

Auteur : [M. Bourgasser Alphonse](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48004

Rubrique : Assurance maladie maternité : generalites

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 651